

Arrêté relatif à la fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage des Sorinières de Nantes Métropole

Arrêté

Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Métropole de Nantes en date du 24 mars 2015, et notamment la compétence de Nantes Métropole pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu l'arrêté 2020-539, en date du 21/07/2020 portant délégation signature de la Présidente aux élus.

Vu le règlement intérieur régissant les aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Nantes Métropole,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'amélioration et de gros entretien sur cette aire d'accueil qui n'ont pas pu être réalisés dans les délais.

Arrête

Article 1 : Afin de permettre la réalisation de travaux d'amélioration et de gros entretien sur l'aire d'accueil des gens du voyage des Sorinières située rue de la Crâ sur le territoire de Nantes Métropole, l'aire sera fermée à partir du 09/08/2023 et sa réouverture sera définie qu'après travaux (date non définie).

En conséquence, tous les emplacements des aires d'accueil devront être libérés par leurs occupants, à la date ci-dessus.

Les usagers pourront se diriger vers les aires d'accueil environnantes restées ouvertes sur la période et avec des emplacements inoccupés.

Article 2. Le présent arrêté sera transmis, chacun en ce qui les concerne, à :

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, représentant de l'État,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Police Nationale,
Mesdames et Messieurs les Commandants de Brigade de Gendarmerie Nationale,
Mesdames et Messieurs les Maires.

Article 3. Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **10 AOUT 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
François PROCHASSON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a series of loops and a final flourish.

mis en ligne le :

18 AOUT 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230810-2023_129ARR-AR
Date de télétransmission : 18/08/2023
Date de réception préfecture : 18/08/2023